

Régulation du marché de l'assurance

Ce cours vous est proposé par Jérôme Wittwer, Professeur des universités en économie, Université de Bordeaux, et AUNEGe, l'Université Numérique en Économie Gestion.

Quiz (une ou plusieurs réponses correctes)

Attention : ceci est la version corrigée du quiz.

1. L'assurance maladie obligatoire

- a. Est un moyen de lutter contre la sélection adverse (antisélection)
- b. Est un moyen de lutter contre l'aléa moral ex post
- c. Est un moyen de lutter contre l'aléa moral ex ante

2. L'antisélection est le résultat

- a. De la sélection des assurées par les assurances
- b. Des comportements d'auto-sélection des assurés
- c. De la stratégie des assureurs dans le profilage de leurs portefeuilles de contrats

3. L'antisélection

- a. Conduit les personnes les moins à risques à être mieux assurés que les personnes les plus à risque
- b. Conduit les personnes les moins à risque à être mal assurées
- c. Peut conduire les personnes les plus à risque à ne pas s'assurer

4. La concurrence entre assurances santé

- a. Est un moyen de lutter contre l'antisélection
- b. Garantit la satisfaction du principe d'équité horizontale dans l'accès aux soins
- c. Ne garantit pas la satisfaction du principe d'équité dans le financement des soins

5. L'aléa moral ex ante

- a. Est jugé comme une difficulté plus importante que l'aléa moral ex post en assurance santé
- b. Se réfère aux comportements des assurés avant réalisation du risque
- c. Se réfère aux comportements des assurés après réalisation du risque

6. L'aléa moral ex post

- a. Se traduit par une consommation de soins plus importante avec assurance que sans assurance
- b. Se traduit par une élasticité prix négative
- c. Est socialement coûteux

7. Instaurer une concurrence entre assurances santé

- a. A pour but de stimuler la concurrence entre offreurs de soins
- b. A pour but d'améliorer l'efficacité du système de soins
- c. Permet de solutionner le problème de l'aléa moral ex post

8. Le coût de l'aléa moral ex post doit être relativisé parce que

- a. Les comportements de consommation de soins ne reflètent pas nécessairement l'intérêt bien compris des assurés
- b. Il est compensé par la réduction du coût de l'antisélection
- c. L'effet de la baisse des prix des soins sur les consommations de soins s'explique en partie par un effet revenu (un transfert de richesses vers les malades)

Comment citer ce cours ?

Economie de la Santé, Jérôme Wittwer, AUNEGe (<http://auneg.fr>), CC – BY NC ND (<http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/>).



Cette œuvre est mise à disposition dans le respect de la législation française protégeant le droit d'auteur, selon les termes du contrat de licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 4.0 International (<http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/>). En cas de conflit entre la législation française et les termes de ce contrat de licence, la clause non conforme à la législation française est réputée non écrite. Si la clause constitue un élément déterminant de l'engagement des parties ou de l'une d'elles, sa nullité emporte celle du contrat de licence tout entier.